

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/11/26-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 novembre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 08 novembre 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

Objet : Avenant à la délibération n°2019/04/23-04 : encadrement et harmonisation des frais de missions dans le cadre des projets ERASMUS+ obtenus par Aix-Marseille Université. Révision de l'annexe II portant sur le montant des allocations versées aux étudiants dans le cadre des projets KA103.

Le conseil d'administration approuve l'avenant à la délibération n°2019/04/23-04 : encadrement et harmonisation des frais de missions dans le cadre des projets ERASMUS+ obtenus par Aix-Marseille Université. Révision de l'annexe II portant sur le montant des allocations versées aux étudiants dans le cadre des projets KA103, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 26 novembre 2019

Simone BONNAFOUS
Administrative Provisoire
d'Aix-Marseille Université

